

Cote du document: EB 2014/113/R.17/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 b) i)
Date: 16 décembre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au Royaume du Cambodge pour le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoît Thierry

Chargé de programme de pays
téléphone: +84 962 027 847
courriel: b.thierry@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent treizième session
Rome, 15-16 décembre 2014

Pour: **Approbation**

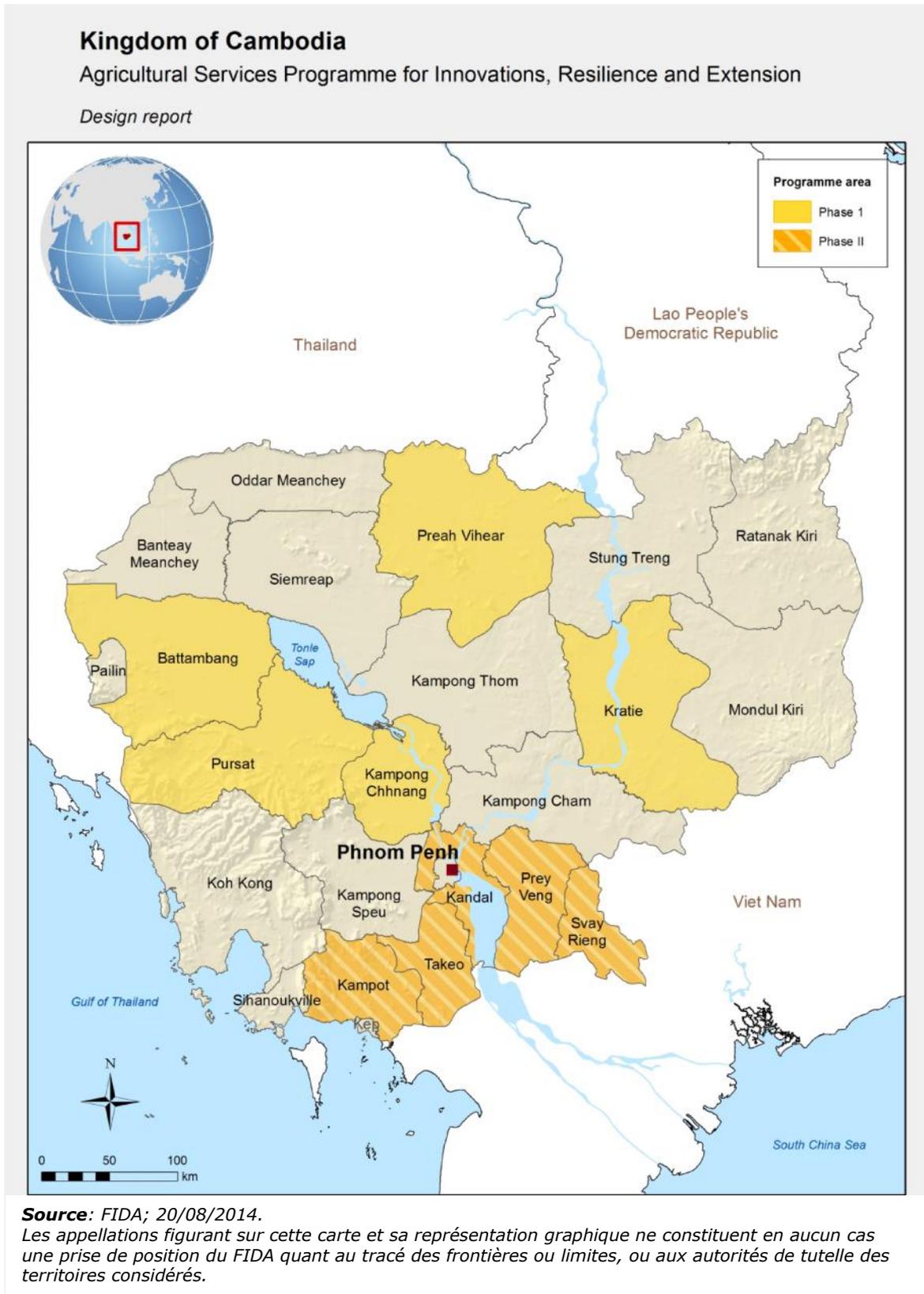
Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du programme	6
A. Approche	6
B. Cadre organisationnel	6
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	7
E. Supervision	8
IV. Coût, financement et avantages du programme	8
A. Coût du programme	8
B. Financement du programme	9
C. Résumé des avantages et analyse économique	11
D. Durabilité	11
E. Identification et atténuation des risques	11
V. Considérations d'ordre institutionnel	12
A. Respect des politiques du FIDA	12
B. Alignement et harmonisation	12
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	13
D. Participation à l'élaboration des politiques	13
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VII. Recommandation	13
Annexe	
Accord de financement négocié	15
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

3ie	International Initiative for Impact Evaluation
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CNDD	Comité national pour le développement démocratique sous-national
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
MAFP	Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
USAID	United States Agency for International Development

Carte de la zone du programme



Royaume du Cambodge

Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Royaume du Cambodge
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche
Coût total du programme:	82,2 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	17,70 millions de DTS (équivalent approximativement à 26,1 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Montant du don de l'ASAP:	10,15 millions de DTS (équivalent approximativement à 15 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Fonds communaux/ <i>sangkat</i> International Initiative for Impact Evaluation (3ie) United States Agency for International Development (USAID) Partenariats public-privé
Montant du cofinancement:	Fonds communaux/ <i>sangkat</i> : 7,2 millions d'USD 3ie: 0,93 million d'USD USAID: 0,33 million d'USD Partenariats public-privé: 3 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	11,4 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	5,8 millions d'USD
Déficit de financement:	12,4 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur du Royaume du Cambodge pour le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation, telle qu'elle figure au paragraphe 39.

Proposition de prêt et don au Royaume du Cambodge pour le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Malgré un rapide développement du pays tant au plan économique que social au cours des 15 dernières années, le secteur agricole représente encore plus d'un tiers du PIB et emploie la moitié de la population. Le taux de pauvreté a considérablement baissé, passant de plus de 50% à quelque 20%. Les pauvres résident pour la plupart en milieu rural et vivent de l'agriculture, et environ la moitié de la population rurale demeure exposée au risque de sombrer dans la pauvreté en raison des chocs dus au changement climatique, aux fluctuations du marché ou à des situations d'urgence domestiques. Par conséquent, le programme du FIDA au Cambodge, axé depuis 1998 sur l'aide aux petits exploitants agricoles pauvres et vulnérables, reste valide. Le contexte dans lequel cette aide est fournie a toutefois évolué et continuera de le faire. La libéralisation du marché et l'amélioration sensible des infrastructures de transport et de communication ont contribué à relier les agriculteurs cambodgiens aux marchés régionaux, tandis que les nouvelles perspectives d'emploi dans le secteur non agricole, principalement liées à la migration, ont entraîné des pénuries de main-d'œuvre et encouragé l'adoption de technologies agricoles mobilisant moins de bras. Le changement climatique à l'échelle planétaire, qui est de plus en plus perçu comme l'une des causes expliquant la fréquence des dommages subis par les récoltes, les biens et les infrastructures, contribue à réduire la production et crée une situation d'incertitude rendant les agriculteurs frileux en matière d'investissement. Faire passer les petits exploitants d'une agriculture de subsistance à une agriculture à visée commerciale nécessite une modification majeure des services d'appui. La clé de cette modification repose sur la génération et l'articulation d'une "demande éclairée" de services de vulgarisation, ce qui requiert non seulement une volonté accrue d'écouter les préoccupations des agriculteurs et d'y répondre, mais aussi l'aptitude à gérer et faire circuler des flux complexes de connaissances et d'informations entre agriculteurs, acteurs du marché, spécialistes techniques et chercheurs.
2. Le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation (ASPIRE) repose sur le principe que le secteur public, représenté par le Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (MAFP) ainsi que par d'autres organismes publics de niveau national et local, continuera à jouer un rôle important dans le sous-secteur de la vulgarisation; cependant, il doit s'adapter au nouveau contexte et composer avec le nombre croissant de prestataires de services de vulgarisation ne relevant pas du secteur public. Un modèle cambodgien de services de vulgarisation agricole devra reposer sur des politiques, des institutions, des ressources humaines et une approche de la prestation de services plaçant au rang des priorités: le partage efficace des savoirs; la réactivité face à la demande des agriculteurs; l'amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux débouchés commerciaux; et le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique au niveau des exploitations et

de la communauté. Il faut que les fonds publics alloués à la vulgarisation soient ciblés pour faire en sorte que les résultats soient liés aux objectifs des politiques publiques et que le soutien profite aux agriculteurs actuellement mal desservis par le marché.

3. Le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation vise à aider le Gouvernement royal cambodgien à mettre en place les politiques et les capacités permettant d'améliorer les services de vulgarisation et la coordination des activités de vulgarisation menées par les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile. Le programme est conçu pour jeter les bases d'un modèle de services de vulgarisation agricole cambodgien amélioré et doter le sous-secteur de la vulgarisation d'une approche programmatique. À cet effet, il faudra intervenir au niveau de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités, recourir à une prestation de services novatrice et adopter une approche rigoureuse de la mesure et de l'évaluation des résultats.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. La conception du programme s'appuie sur l'analyse des options stratégiques relatives à la réduction de la pauvreté, la croissance pour tous et l'amélioration de la résilience face au changement climatique, présentées dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats 2013-2018. Dans un proche avenir, l'agriculture restera un facteur clé de la croissance et de l'emploi au Cambodge. Environ 20% de la population rurale vit dans la pauvreté, mais une proportion beaucoup plus importante – 50% – est exposée au risque de sombrer dans la pauvreté en raison du changement climatique ou d'autres types de chocs. Tant le secteur agricole dans son ensemble que celui de l'agriculture paysanne – base des moyens de subsistance de la grande majorité des Cambodgiens pauvres et vulnérables – sont susceptibles de favoriser une croissance profitant à tous, fondée sur une utilisation plus efficace des technologies disponibles et des liens plus étroits avec le marché. En particulier, un important sous-groupe de petits exploitants productifs pauvres et presque pauvres pourraient accroître leurs revenus et renforcer leur résilience en axant davantage la production agricole sur le marché et en adoptant des solutions intelligentes face au changement climatique. Les études réalisées durant la préparation du COSOP axé sur les résultats ont montré que les marchés de produits auxquels les petits exploitants avaient accès étaient compétitifs et liés aux marchés internationaux, ce qui signifie que les petits exploitants pourraient effectivement tirer parti d'une meilleure productivité, de gains d'efficacité technique et de décisions appropriées en matière de production¹.
5. Le manque d'accès à des informations pertinentes et actualisées sur les technologies agricoles, les marchés et les risques climatiques, et des compétences insuffisantes pour être en mesure d'utiliser efficacement l'information constituent de sérieux obstacles à la croissance de l'agriculture à visée commerciale chez les petits exploitants – en particulier le groupe d'agriculteurs productifs pauvres et presque pauvres. Les agriculteurs aisés dotés d'exploitations importantes accèdent plus facilement aux connaissances et sont davantage susceptibles de tirer parti des liens établis avec les fournisseurs d'intrants et les acheteurs du secteur privé. Chez les membres les plus pauvres de la communauté, la production agricole est destinée à la consommation propre et est adaptée de manière à minimiser les risques. Les contraintes principales sont le manque de terres et le manque de main-d'œuvre – deux facteurs sur lesquels le FIDA n'a pas de prise directe. Cependant, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles conjugué à une réduction des pertes liées au changement climatique contribuera à renforcer l'économie rurale,

¹ Rapport de conception du COSOP axé sur les résultats 2013-2018, appendice VI: Agriculture and Rural Development – Linking Farmers to Markets in Cambodia.

à créer de l'emploi et à réduire la concurrence au niveau des emplois non agricoles, au profit de l'ensemble de la communauté.

6. La vulnérabilité face au changement climatique constitue une préoccupation importante, car elle a des retentissements sur les revenus actuels des petits exploitants, sur la volonté et l'aptitude des agriculteurs à investir et sur la pérennité des gains réalisés grâce à l'adoption de pratiques agricoles améliorées. La topographie contrastée du pays fait que certaines zones sont favorisées quand d'autres voient leur vulnérabilité accrue. Cette diversité souligne la nécessité de mettre en place des services de vulgarisation agricole différenciés qui valorisent le potentiel de production des zones favorisées et atténuent la précarité des moyens d'existence dans les zones à risque. Il se peut que les agriculteurs les plus vulnérables aient à apporter des changements majeurs à leurs pratiques de culture traditionnelles ou aient à diversifier leur production en plus du riz pour renforcer leur résilience. L'adoption de techniques de production permettant de surmonter les aléas climatiques ne sera pas suffisante sans un investissement complémentaire dans des infrastructures productives susceptibles de résister et de s'adapter au changement climatique.
7. Les changements de comportement qu'induit cette approche doivent être intégrés aux politiques générales et soutenus par des capacités techniques, y compris l'aptitude à incorporer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans tous les aspects des activités de vulgarisation; ces changements supposent également un renforcement des capacités humaines et l'adoption d'une approche innovante et diversifiée de la prestation de services. Le changement est un processus graduel, c'est pourquoi une amélioration durable des capacités du secteur public requerra un engagement de longue haleine et une meilleure harmonisation des ressources des partenaires du développement externes avec les systèmes de planification et d'exécution budgétaire publics. Il faut donc adopter une approche programmatique dans le sous-secteur de la vulgarisation, même si, selon les conclusions de l'analyse du COSOP, les conditions requises ne sont pas encore toutes réunies. Le programme est donc explicitement conçu pour ouvrir la voie à l'adoption d'une approche programmatique qui intègre l'appui du gouvernement et des partenaires du développement dans le sous-secteur de la vulgarisation, et pour mettre en œuvre cette approche à titre pilote.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation est un programme de portée nationale. Le gouvernement a sélectionné cinq provinces pilotes sur la base des critères suivants: potentiel agricole inexploité; capacités, volonté et ressources humaines de l'administration provinciale de l'agriculture pour ce qui est de l'exécution de sous-programmes provinciaux; expérience antérieure du FIDA; et présence d'un grand nombre d'agriculteurs. Si les résultats sont satisfaisants, le programme sera étendu aux cinq provinces cibles du Projet en faveur du développement agricole et de l'autonomisation économique lorsque celui-ci arrivera à son terme, en 2018, ainsi qu'à trois autres provinces qui seront déterminées lors de l'examen à mi-parcours².
9. Les bénéficiaires du programme sont de petits exploitants productifs pauvres et vulnérables. Les agriculteurs appartenant à ce groupe produisent pour le marché ainsi que pour leur propre consommation, et ils ont les moyens d'investir de petites sommes pour améliorer leur production. L'avantage comparatif du FIDA tient au fait qu'il appuie ce groupe plutôt que les personnes chroniquement pauvres sans ressources productives, les paysans pauvres en terres qui ne peuvent pas produire

² Les cinq provinces pilotes retenues sont Battambang, Kampong Chhnang, Kratie, Preah Vihear et Pursat. Les cinq provinces ciblées par le Projet en faveur du développement agricole et de l'autonomisation économique sont Kampot, Kandal, Prey Veng, Svay Rieng et Takeo.

pour le marché ou les agriculteurs aisés. Les activités de vulgarisation seront conçues pour répondre aux besoins du groupe cible, et les ménages bénéficiaires seront essentiellement choisis par autosélection.

B. Objectif de développement du programme

10. L'objectif du programme en matière de développement est que, d'ici à 2021, un modèle de services de vulgarisation cambodgien amélioré aide efficacement de petits exploitants agricoles de profils différents à contribuer à une croissance économique généralisée grâce à des entreprises agricoles rentables et résilientes, et que ce modèle soit adopté comme stratégie. L'objectif sera atteint grâce à l'obtention de trois résultats interdépendants: i) un programme d'investissement national susceptible d'être financé par de multiples donateurs est mis en place aux fins de la mise en œuvre d'une politique de vulgarisation actualisée qui permette aux petits exploitants agricoles d'accéder à des services d'information de qualité; ii) le MAFP a les capacités institutionnelles et les ressources humaines nécessaires pour gérer un système efficace et en prise sur la demande, qui relie les chercheurs et les organismes fondés sur les savoirs aux agents de vulgarisation du secteur public, du secteur privé et de la société civile et aux agriculteurs; et iii) au moins 120 000 petits exploitants sont à la tête d'entreprises agricoles améliorées et résilientes grâce à des services de vulgarisation intégrés et en prise sur la demande et à des investissements dans des infrastructures résilientes face au changement climatique.

C. Composantes/résultats

11. Le programme comporte les quatre grandes composantes suivantes:

Composante 1: élaboration de politiques fondées sur des faits. Cette composante étiara la définition d'un modèle cambodgien de prestation de services de vulgarisation et de mobilisation de ressources, et son adoption en tant que stratégie, à l'appui de la mise en œuvre d'une approche programmatique dans le sous-secteur. Elle fera la démonstration d'un processus politique amélioré et profitant à tous. Les politiques seront élaborées dans le cadre de "cycles" structurés dont le programme sera défini par le comité de pilotage du programme. Un produit essentiel du processus politique sera l'établissement d'un cadre de mobilisation de ressources pour le financement d'une approche programmatique de la vulgarisation. La composante sera articulée autour de deux sous-composantes:

- a) **Sous-composante 1.1: élaboration et coordination des politiques.** Cette sous-composante porte sur la formulation et la coordination des politiques ainsi que sur les activités de mobilisation de ressources.
- b) **Sous-composante 1.2: étude et analyse des politiques.** Le Conseil national suprême pour l'économie, fort de son rôle d'organe consultatif de haut niveau au service des dirigeants du pays, créera une unité d'analyse spéciale sur le secteur agricole, conduira ou fera réaliser des études et des essais – y compris des essais comparatifs aléatoires en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires –, et formulera des recommandations politiques fondées sur des données concrètes.

12. **Composante 2: renforcement des capacités en matière de prestation de services de vulgarisation.** Cette composante sera mise en œuvre dans le cadre de deux sous-composantes axées respectivement sur le développement institutionnel et sur le renforcement des ressources humaines stratégiques.

- a) **Sous-composante 2.1: amélioration de la qualité de la vulgarisation et de la gestion des savoirs.** Cette sous-composante aidera le MAFP à affiner la définition des rôles et des responsabilités des différents organismes compétents et à établir un comité consultatif chargé de la vulgarisation et de la recherche qui supervisera une plateforme consacrée à la vulgarisation au sein de la Direction générale de l'agriculture.

- b) **Sous-composante 2.2: renforcement des ressources humaines chargées de la vulgarisation.** Cette sous-composante appuiera une stratégie de renforcement des ressources humaines, contribuera à améliorer les compétences du personnel de vulgarisation actuel dans des domaines clés tels que les fonctions de direction et les méthodes d'apprentissage pour adultes, et financera des formations théoriques sur la vulgarisation à l'intention d'étudiants à plein temps et de membres du personnel de terrain, notamment les agents de vulgarisation communaux.
13. **Composante 3: amélioration des services de vulgarisation.** Cette composante consistera à mener des sous-programmes provinciaux au titre du cadre budgétaire programmatique du MAFP, à financer des dons pour le lancement et l'expérimentation d'approches innovantes de la vulgarisation et à appuyer une campagne sur la vulgarisation dans les médias. Elle est articulée autour de trois sous-composantes:
- a) **Sous-composante 3.1: sous-programmes provinciaux.** Des sous-programmes provinciaux seront exécutés dans le cadre de la structure budgétaire programmatique du MAFP. Un plan stratégique provincial amélioré pour l'agriculture sera élaboré à l'issue de concertations ouvertes à tous et sera étayé par des informations sur les besoins et les priorités des agriculteurs, les débouchés commerciaux et les obstacles techniques. Dans le cadre du budget programmatique, l'administration provinciale de l'agriculture octroiera des dons en faveur de services de vulgarisation présentant divers profils comparatifs de prestataires: service public; modèles d'agriculteur-à-agriculteur appuyés par les agents de vulgarisation communaux; partenariats public-privé; et sous-traitance. S'il y a lieu, les organisations paysannes et les coopératives agricoles existantes peuvent constituer la base des groupements d'apprentissage de petits exploitants, et elles joueront un rôle majeur dans les réseaux d'apprentissage d'agriculteur-à-agriculteur.
- b) **Sous-composante 3.2: innovations pour une agriculture résiliente face au changement climatique.** Cette sous-composante appuiera la présentation et l'expérimentation d'innovations prometteuses dans les conditions caractérisant l'agriculture paysanne. Au nombre des technologies adaptées, on citera l'amélioration de la gestion de l'eau sur l'exploitation et l'ajustement du calendrier de récolte, en particulier l'introduction du riz ou d'autres cultures précoces de saison des pluies, de variétés résilientes face au changement climatique et de nouvelles cultures susceptibles d'améliorer la résilience dans ce domaine.
- c) **Sous-composante 3.3: campagne dans les médias.** Cette sous-composante couvrira des actions de sensibilisation au changement climatique et de promotion d'une agriculture intelligente face à ce problème. Les activités seront les suivantes: i) radiodiffusions; ii) émission télévisée éducative et distrayante reposant sur le principe du concours; et iii) manifestation itinérante visant à recueillir les avis des agriculteurs sur les programmes. Les activités d'apprentissage d'agriculteur-à-agriculteur s'appuieront sur cette campagne et en renforceront l'efficacité, en garantissant au niveau local la diffusion, l'examen et la compréhension des messages médiatisés.
14. **Composante 4: infrastructures à l'appui d'une agriculture résiliente face au changement climatique.** Elles seront mises en place pour surmonter un obstacle de poids à l'efficacité des actions de vulgarisation conduites en faveur des petits exploitants dans les zones où les risques climatiques sont élevés. La composante reproduit à plus grande échelle un modèle expérimenté avec succès par le Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique sous-national (CNDD), en vertu duquel les districts élaborent des stratégies relatives à la résilience

climatique et allouent des dons axés sur les résultats dans le domaine de la résilience climatique. Les dépenses autorisées à ce titre seront les coûts supplémentaires liés à la protection d'infrastructures productives contre les aléas climatiques et à la construction d'infrastructures adaptées au changement climatique. Les investissements nécessaires seront sélectionnés par les conseils communaux à partir de leurs plans de développement, et les coûts sans lien avec le climat seront couverts par les fonds communaux/*sangkat*. Les districts qui atteignent les résultats ciblés recevront trois dons annuels axés sur les résultats dans le domaine de la résilience climatique d'un montant croissant et pourront prétendre à un autre don de projet particulier pour financer un investissement plus important dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

15. **Gestion du programme.** Le secrétariat du programme veillera à l'alignement des activités du programme sur le budget programmatique du MAFP. Le secrétariat consistera essentiellement en une équipe d'appui composée de personnel sous contrat pour la gestion et l'administration du programme, et une équipe consultative décentralisée chargée du renforcement des capacités au niveau central et provincial du MAFP, du Conseil national suprême pour l'économie et des autres organismes d'exécution. Le secrétariat fera régulièrement rapport au directeur du programme.

III. Exécution du programme

A. Approche

16. L'approche adoptée pour exécuter le programme est guidée par l'objectif d'appuyer les réformes dans le sous-secteur de la vulgarisation et témoigne du fait que le gouvernement est le maître d'œuvre. L'exécution du programme sera cohérente avec les systèmes nationaux et est conçue pour faciliter le partenariat et l'harmonisation avec un grand nombre de partenaires du développement et de parties prenantes. Le MAFP sera l'organisme chef de file du programme et le Ministère de l'économie et des finances en assumera la coordination globale.

B. Cadre organisationnel

17. Le programme sera supervisé par un comité de pilotage qui sera coprésidé au niveau du Secrétariat d'État par le Ministère de l'économie et des finances et le MAFP, et qui comptera des représentants du Conseil du développement agricole et rural, du Conseil national suprême pour l'économie, du Secrétariat du CNDD et du Ministère de l'environnement. Le comité comprendra également des représentants des provinces participantes ainsi qu'un nombre limité de représentants de partenaires du développement, de la société civile (organisations paysannes) et du secteur privé, qui seront nommés pour une année au moins. Le comité de pilotage pourra, si nécessaire, inviter des personnes/organismes ressources pour examiner certains points de l'ordre du jour. Dans le souci de garantir l'efficacité des travaux et des prises de décision, il est souhaitable toutefois que le nombre total de membres n'excède pas 20 personnes. Le programme sera mis en œuvre entre 2015 et 2021.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

18. Une planification adaptée aux besoins, la collecte de données, la mesure des résultats et la gestion des savoirs font partie intégrante de la conception du programme. La prestation de services reposera sur une meilleure compréhension des besoins des petits exploitants agricoles et des débouchés commerciaux. Les éléments illustrant les résultats obtenus au moyen de différentes approches de vulgarisation orienteront la planification des activités futures et l'allocation des dons, et constitueront la base de l'élaboration des politiques. La planification des activités du programme est intégrée aux systèmes de planification stratégique et budgétaire des organismes d'exécution. L'objectif est de parvenir à des améliorations durables en faisant en sorte que, de plus en plus, ces systèmes soient fondés sur des faits, sans exclusive et axés sur les résultats.

19. Le suivi-évaluation (S&E) du programme sera coordonné par le secrétariat et intégrera les trois dimensions de mesure de résultats suivantes: i) l'impact du programme; ii) l'évaluation des résultats; et iii) le rapport coût-efficacité d'autres modalités de prestation de services de vulgarisation. Une gamme d'outils de S&E fournira les informations requises pour l'analyse des politiques et leur formulation (composante 1), la conception d'activités de renforcement des capacités (composante 2) et la planification de la prestation de services (composantes 3 et 4), et générera les informations détaillées et actualisées dont la direction du programme a besoin pour garantir une exécution efficace. Les systèmes de S&E permettront également d'assurer le suivi fiduciaire (c'est-à-dire la vérification de l'utilisation appropriée des fonds du programme).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

20. **Gestion financière.** Afin d'appuyer la mise en place d'arrangements budgétaires programmatiques au cours des phases ultérieures, le secrétariat élaborera le plan de travail et budget annuel (PTBA) et l'alignera sur l'ensemble des activités planifiées au titre du budget programmatique du MAFP. En attendant l'établissement d'un système de gestion des risques institutionnels au sein du MAFP, le budget annuel sera géré grâce à un module spécial du logiciel de comptabilité. La comptabilité du programme sera assurée à tous les niveaux par des systèmes informatisés qui seront adaptés pour générer des informations financières à l'intention du gouvernement et du FIDA qui soient conformes à leurs exigences respectives dans ce domaine. Le secrétariat préparera les états financiers consolidés annuels intégrant les données fournies par tous les autres organismes d'exécution. Le secrétariat et les organismes d'exécution appliqueront les principes de la comptabilité de caisse, conformément aux dernières procédures opérationnelles normalisées pour les programmes/projets financés de manière externe au Cambodge. Le respect des procédures et la tenue des dossiers à tous les niveaux seront améliorés par la mise en place de contrôles internes rigoureux documentés dans le manuel d'exécution du programme. Étant donné qu'il fera partie du MAFP, le secrétariat sera soumis aux contrôles du bureau du vérificateur interne du MAFP. De plus, le secrétariat demandera chaque année à un cabinet d'audit interne privé d'effectuer un examen des contrôles internes, de proposer des améliorations et d'émettre des recommandations.
21. **Flux de fonds.** Le financement du FIDA sera déposé sur deux comptes spéciaux libellés en dollars des États-Unis ouverts à la Banque nationale du Cambodge pour recevoir les montants du prêt du FIDA et du don du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP). Un autre compte libellé en dollars des États-Unis sera ouvert pour recevoir et gérer les fonds de contrepartie du gouvernement alloués au programme. Avec la fusion progressive des activités du programme et des activités inscrites au budget programmatique du MAFP, le compte de fonds de contrepartie du gouvernement recevra moins de fonds, la différence étant allouée aux activités du programme sous couvert d'allocations majorées dans le cadre du budget programmatique.
22. Le FIDA versera sur les comptes de prêt et de don ouverts pour les besoins du programme des avances dont le montant sera fonction du PTBA approuvé et de la projection du flux de trésorerie pour six mois d'activités planifiées. Le secrétariat transfèrera à tous les organismes d'exécution une enveloppe budgétaire correspondant à six mois de fonctionnement. Le Ministère de l'économie et des finances transfèrera, tous les semestres également et sur la base du même PTBA, les fonds de contrepartie du gouvernement sur le compte ouvert à cet effet. Des comptes de programme seront ouverts pour mettre les ressources à disposition au niveau des provinces.

23. **Passation de marchés.** Elle sera effectuée conformément aux réglementations et procédures nationales³, sous réserve que celles-ci soient compatibles avec les directives du FIDA en la matière. Pour chaque contrat à financer sur les ressources mises à disposition par le FIDA, les types de méthodes d'adjudication, la nécessité de procéder à une sélection préalable ou a posteriori, l'estimation du coût, les besoins d'examen préalable et le calendrier seront agréés par le secrétariat du programme et le FIDA et figureront dans le plan de passation de marchés.
24. **Audit.** Des auditeurs privés seront chargés de l'audit annuel du programme. Outre les exigences habituelles du FIDA dans ce domaine, le mandat comprendra des visites de tous les organismes d'exécution au niveau central et provincial, l'examen des documents pertinents, la vérification physique des infrastructures construites, l'interview d'un échantillon de participants aux activités de formation en vulgarisation et de personnes/entreprises ayant bénéficié de dons.

E. Supervision

25. Le programme sera directement supervisé par le FIDA. Au cours des 12 à 18 premiers mois, la mission de supervision s'attachera à vérifier que les principales mesures préparatoires ont été prises pour la mise en œuvre de chaque composante, ainsi que pour la gestion du programme et le S&E. Les activités de prestation de services devraient débuter en 2016, soit environ neuf mois après l'entrée en vigueur du programme.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

26. Le coût total du programme est estimé à 82,25 millions d'USD sur une période d'exécution de sept ans. La composante de change représente quelque 10% du coût total du programme, et les frais et taxes avoisinent 3 millions d'USD. Le tableau 1 ci-après présente la répartition des coûts indicatifs par composante et par source de financement.

³ Telles que celles fournies par la loi sur la passation de marchés (promulguée en 2012), le manuel administratif et financier du Secrétariat du CNDD et les réglementations des administrations infranationales en matière de passation de marchés.

Tableau 1
Coût indicatif du programme par composante et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA	Don du FIDA	Bénéficiaires	Emprunteur	Fonds communaux/sangkat	3ie	Non provisionné*	USAID	Partenaires privés	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Élaboration de politiques fondées sur des faits	-	1 648	-	797	-	932	-	-	-	3 377
2. Renforcement des capacités en matière de services de vulgarisation	665	2 887	-	2 110	-	-	1 179	329	-	7 170
3. Amélioration des services de vulgarisation	18 109	1 865	5 793	3 720	-	-	7 365	-	3 012	39 864
4. Infrastructures à l'appui d'une agriculture résiliente face au changement climatique	7 362	1 098	-	1 712	7 236	-	3 822	-	-	21 230
5. Secrétariat du programme	-	7 497	-	3 111	-	-	-	-	-	10 608
Total	26 136	14 995	5 793	11 450	7 236	932	12 366	329	3 012	82 249

* Le montant non provisionné concerne la phase 3 du programme (2019-2021), pendant laquelle la zone cible sera étendue à trois provinces supplémentaires.

B. Financement du programme

27. Les coûts directs seront financés par un prêt du FIDA d'un montant de 26,1 millions d'USD, un don de l'ASAP de 15,0 millions d'USD, une contribution du Gouvernement d'environ 11,4 millions d'USD et un don de 3ie à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires d'un montant de 0,9 million d'USD. Des activités seront financées par l'USAID à hauteur de 0,33 million d'USD, et il restera 12,4 millions d'USD à trouver auprès d'autres partenaires. Les contributions en nature fournies par les bénéficiaires, les administrations infranationales et les partenaires du secteur privé ont été évaluées respectivement à 5,8 millions d'USD, 7,2 millions d'USD et 3 millions d'USD, et ont été prises en compte dans le montant total. Le gouvernement cofinancera toutes les catégories de dépenses et paiera les salaires des fonctionnaires détachés auprès du programme.

Tableau 2
Coût indicatif du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Gouvernement		Prêt du FIDA		Don ASAP		Fonds communaux/sangkat		3ie	Non provisionné		Bénéficiaires		USAID		Partenaires privés		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Consultants	3 500	23	-	0	9 003	60	-	0	932	6	1 316	9	-	0	247	2	-	0	14 998	18
Biens, services et intrants ^a	983	15	2 043	31	1 650	25	-	0	-	0	1 952	29	-	0	-	0	-	0	6 628	8
Dons et subventions	3 608	8	24 092	53	-	0	-	0	-	0	8 900	20	5 792	13	-	0	3 012	7	45 404	55
Ateliers ^b	2 205	67	-	0	891	27	-	0	-	0	91	3	-	0	83	3	-	0	3 270	4
Travaux	-	0	-	0	-	0	7 236	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	7 236	9
Coûts de fonctionnement ^c	1 154	24	-	0	3 451	73	-	0	-	0	108	2	-	0	-	0	-	0	4 713	6
Coût total du programme	11 450	14	26 135	32	14 995	18	7 236	9	932	1	12 367	15	5 792	7	330	0	3 012	4	82 249	100

^a Les biens, services et intrants incluent l'équipement, le matériel et les véhicules.

^b Les ateliers incluent les coûts de formation.

^c Les coûts de fonctionnement incluent les salaires et les indemnités.

C. Résumé des avantages et analyse économique

28. Le taux de rentabilité prévu pour l'ensemble du programme est de 15% dans le scénario de base, avec une valeur actuelle nette de 6,5 millions d'USD. Les principaux avantages découlent du modèle de partenariat public-privé, suivi par les services de vulgarisation du secteur public, la sous-traitance et le fonds en faveur des infrastructures résilientes face au climat. L'analyse de sensibilité a évalué l'effet qu'auraient des variations des avantages et des coûts, et celui qu'auraient des retards dans la concrétisation des avantages. Une baisse de 30% des avantages totaux du programme et une hausse de ses coûts totaux dans la même proportion ramèneraient le taux de rentabilité de base à environ 10% et 8% respectivement. La valeur seuil est d'environ 20% s'agissant des avantages totaux du programme et d'environ 15% s'agissant des coûts du programme. Un retard d'un an dans la concrétisation des avantages du programme réduit le taux de rentabilité à 12%, et un retard de deux ans à environ 8%.
29. L'analyse économique tient compte exclusivement des résultats tangibles de la sous-composante 3.1 (sous-programmes provinciaux) et de la composante 4 (infrastructures résilientes face au changement climatique). Les composantes relatives à l'élaboration des politiques, au renforcement des capacités, à l'innovation et à la vulgarisation au moyen des médias de masse – soit quelque 16% des coûts du programme – apporteront des avantages intangibles supplémentaires sous la forme d'améliorations durables des politiques, systèmes, ressources humaines et savoirs nationaux à l'appui de la vulgarisation, ainsi que des avantages directs à un grand nombre d'agriculteurs par le biais des médias. À long terme, on escompte qu'un nombre bien plus important d'agriculteurs appartenant au groupe cible du programme bénéficieront des résultats, bien que l'on ne puisse pas évaluer l'ampleur de l'impact. Ce point doit être pris en compte lorsque l'on interprète la valeur actuelle nette relativement faible – quoique positive – du programme, qui est calculée à partir des seuls avantages tangibles.

D. Durabilité

30. Le programme est conçu pour être pérenne à de multiples niveaux. Au niveau des politiques, la durabilité sera garantie non seulement par l'intégration du modèle de services de vulgarisation cambodgien dans le système officiel, mais aussi par le fait que les parties prenantes, à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement, se voient assignées dans le modèle un rôle de maître d'œuvre et de partenaire. Le renforcement des capacités sera durable, car le programme sera réalisé par l'intermédiaire d'institutions permanentes et dans le cadre des procédures d'exécution budgétaire du MAFP et sera accompagné d'une gestion plus stratégique des ressources humaines. La viabilité des entreprises agricoles des petits exploitants sera améliorée grâce à l'accent qui sera mis sur la résilience, notamment face au changement climatique. La pérennité des investissements dans les infrastructures sera améliorée par la prise de mesures incitant à en assurer correctement l'entretien et par l'établissement de partenariats public-privé s'il y a lieu.

E. Identification et atténuation des risques

31. Les principaux risques qui sont liés à l'exécution du programme et qui pèsent sur la pleine réalisation de ses objectifs sont déclinés ci-après, avec les mesures d'atténuation proposées:
- a) Les objectifs politiques reçoivent une attention et un appui insuffisants de la part des dirigeants du gouvernement. Le FIDA collaborera avec de hauts fonctionnaires durant la période de préparation et de mise en œuvre, en appuyant éventuellement des activités de concertation.

- b) Des défaillances au niveau de la gestion conduisent à des retards excessifs dans l'exécution. Pour garantir un démarrage efficace et dans les temps, le FIDA étudie actuellement avec le gouvernement la possibilité de financer une aide technique au démarrage.
- c) Les réformes pourraient être ralenties à la suite d'obstructions aux niveaux inférieurs des institutions concernées. Le programme s'emploiera à repérer les problèmes potentiels dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes; la motivation des cadres sera essentielle pour vaincre les résistances.
- d) Les processus de passation de marchés relatifs aux services décentralisés font l'objet de malversations. Ce risque sera atténué par la stricte application des procédures de passation de marchés. Les prestataires de services peuvent être présélectionnés en liaison avec un système d'assurance qualité.
- e) Les ressources en personnel, en particulier au niveau du district, s'avèrent insuffisantes pour remplir les objectifs en matière de prestation de services. Le programme demandera au MAFP d'affecter le personnel adéquat aux bureaux agricoles du district avant que la prestation de services ne démarre dans le district.
- f) Sans les incitations matérielles fournies dans le cadre de précédents projets du FIDA, les agriculteurs sont réticents à consacrer des ressources et à passer du temps dans des formations aux fins de l'adoption de nouvelles technologies. L'approche du programme, qui met l'accent sur l'auto-sélection des participants, sur des modules de formation de courte durée, sur des méthodes d'apprentissage améliorées et sur un choix de thèmes de formation répondant à la demande, vise à couvrir ce risque.
- g) Le système de S&E et les modalités de suivi des résultats ne permettent pas de dégager des éléments d'une qualité suffisante pour étayer des conclusions au niveau des orientations politiques. Le programme bénéficiera de l'approche améliorée du système de S&E déjà mis en œuvre dans le Projet en faveur du développement agricole et de l'autonomisation économique, qui comporte notamment la conduite d'une importante enquête sur l'impact ainsi que l'établissement d'un système d'information de gestion.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

32. La conception du programme est cohérente avec les politiques et stratégies du FIDA relatives au ciblage, à l'égalité des sexes, aux peuples autochtones, à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et à la collaboration avec le secteur privé. Par ailleurs, il concourt pleinement à la réalisation des objectifs de l'ASAP. S'agissant de l'impact sur l'environnement, toutes les activités du programme entrent dans la catégorie B.

B. Alignement et harmonisation

33. La note conceptuelle relative au programme figurait dans la réserve de projets du COSOP 2013-2018 axé sur les résultats: il s'inscrit donc dans les priorités du gouvernement en matière de développement. Ainsi que mentionné précédemment, ce programme est conçu pour aider le gouvernement à mettre en place les politiques et les capacités permettant d'assurer des services de vulgarisation de meilleure qualité et de coordonner les activités de vulgarisation menées par les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile. Le programme vise à fournir la base d'un modèle de services de vulgarisation cambodgien amélioré et à introduire une approche programmatique dans le sous-secteur de la vulgarisation.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

34. Le programme se prête à la reproduction à plus grande échelle à plusieurs égards; par exemple, on pourrait: i) développer des éléments empruntés à de précédents projets, en particulier l'approche reposant sur la constitution de groupements d'agriculteurs; ii) tirer parti d'initiatives du Projet en faveur du développement agricole et de l'autonomisation économique, en particulier l'élaboration d'un meilleur matériel de vulgarisation; et iii) appuyer les innovations dans un cadre d'évaluation rigoureux, afin d'identifier de nouvelles approches pouvant être reproduites à plus grande échelle à l'avenir. De même, la composante relative aux infrastructures résilientes face au changement climatique transpose à plus grande échelle un essai fructueux conduit par le Secrétariat du CNDD avec l'aide du Fonds d'équipement des Nations Unies et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Les innovations font partie de toutes les composantes du programme: élaboration de politiques et d'instruments politiques en faveur de la vulgarisation; mise au point et prestation de services de vulgarisation de qualité, notamment avec l'établissement d'un réseau d'apprentissage d'agriculteur-à-agriculteur; une campagne médiatique; et l'introduction d'une agriculture résiliente face aux aléas climatiques moyennant l'expérimentation de diverses innovations (amélioration de la gestion de l'eau au niveau des exploitations, ajustement du calendrier de culture, utilisation de variétés résilientes face au changement climatique, etc.).

D. Participation à l'élaboration des politiques

35. La dimension politique constitue la base du programme. Ainsi qu'indiqué précédemment, le programme est conçu, d'une part, pour aider le gouvernement à mettre en place les politiques et les capacités permettant d'assurer des services de vulgarisation de meilleure qualité et de coordonner les activités de vulgarisation menées par les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile et, d'autre part, pour jeter les bases d'un modèle de services de vulgarisation cambodgien fondé sur des faits, intégralement financé dans le cadre d'une approche programmatique du sous-secteur de la vulgarisation (voir également l'objectif du programme en matière de développement, au paragraphe 10).

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

36. Un accord de financement entre le Royaume du Cambodge et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
37. Le Royaume du Cambodge est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA.
38. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA ainsi qu'aux règles régissant le Fonds fiduciaire de l'ASAP.

VII. Recommandation

39. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume du Cambodge un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-sept millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (17 700 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, agissant en sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire de l'ASAP, accordera au Royaume du Cambodge un don provenant de l'ASAP d'un montant équivalant à dix millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 150 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Agriculture Services Programme for Innovation, Resilience and Extension (ASPIRE)"

(Negotiations concluded on 4 November 2014)

IFAD Loan Number: _____

ASAP Trust Grant Number: _____

Programme Title: Agriculture Services Programme for Innovation, Resilience and Extension (the "Programme")

The Kingdom of Cambodia (the "Borrower/Recipient")

and

the International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund (the "ASAP Trust")

(each a "Party" and all of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Preamble

WHEREAS the Executive Board of the International Fund for Agricultural Development at its 105th Session approved the establishment of an Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund (the "ASAP Trust"); and

WHEREAS IFAD has agreed to extend a loan to the Borrower/Recipient for the purpose of partly financing the Programme, on the terms and conditions set forth in this Agreement;

WHEREAS, on the basis of the above and other considerations, the ASAP Trust has agreed to extend an ASAP Trust Grant to the Borrower/Recipient for the purpose of increasing the financing in respect of the Programme, on the terms and conditions set forth in this Agreement; and

WHEREAS, the commitment of the ASAP Trust Grant is subject to availability of funds in the ASAP Trust Fund.

NOW THEREFORE, the parties hereto hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan and the ASAP Trust shall provide an ASAP Trust Grant to the Borrower/Recipient (collectively referred to as the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. A. The amount of the IFAD Loan is seventeen million seven hundred thousand Special Drawing Rights (SDR 17 700 000).

B. The amount of the ASAP Trust Grant is ten million one hundred and fifty thousand Special Drawing Rights (SDR 10 150 000).

2. The IFAD Loan shall be free of interest but bear a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.

3. The Loan Service Payment Currency shall be the USD.

4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.

5. Payments of principal and service charge of the IFAD Loan shall be payable on each 1 March and 1 September.

6. There shall be three Programme Accounts at the national level for the IFAD Loan for the benefit respectively of the ASPIRE Secretariat, the General Directorate of Agriculture (GDA) and the National Committee for Sub-National Democratic Development (NCDD) to be opened and maintained in banks acceptable to the Borrower/Recipient and to the Fund. There shall also be three Programme Accounts at the national level for the ASAP Trust Grant for the benefit respectively of the ASPIRE Secretariat, the Supreme National Economic Council (SNEC) and the GDA to be opened and maintained in banks acceptable to the Borrower/Recipient and to the Fund.

7. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Programme in the amount of USD 11.4 million.

Section C

1. The Lead Programme Agency shall be the Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF).

2. The following are designated as additional Programme Parties: the Ministry of Economy and Finance (MEF), the Ministry of Environment (MoE); the SNEC; the NCDD; the Council for Agriculture Rural Development (CARD); the participating Provincial Departments of Agriculture (PDAs), Provincial Administrations, District Administrations, Commune Councils and specialised service providers.

3. The Programme Completion Date shall be the seventh anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

1. The IFAD Loan and the ASAP Trust Grant shall be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following is designated as an additional ground for suspension of this Agreement: The Programme Implementation Manual (PIM) referred to in paragraph 15, Section II of Schedule 1 hereto or any provision thereof has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior agreement of the Fund and the Fund, after consultation with the Borrower/Recipient, has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme, and the Borrower/Recipient has not taken any measures to remedy the situation.

2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:

- (i) The Programme Steering Committee referred to in paragraph 2, Section II of Schedule 1 hereto has been duly established and its members appointed;
- (ii) A Programme Director and the key Programme Personnel of the ASPIRE Secretariat duly selected and recruited in accordance with paragraph 3, Section II of Schedule 1 hereto;
- (iii) The Borrower/Recipient has opened the Programme Accounts referred to in paragraph 6, Section B above;
- (iv) An accounting software has been set up for the administration of all Programme financial operations; and
- (v) The PIM has been approved by the PST and adopted by the Lead Programme Agency in the form non-objected to by the Fund.

3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister of Economy and Finance
St. 92, Khan Daun Penh
Phnom Penh
Cambodia

For the Fund:

President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

For the ASAP Trust:

President of IFAD, in its capacity as Trustee
of the ASAP Trust Fund
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the (English) language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and the Trust Fund and three (3) for the Borrower/Recipient.

KINGDOM OF CAMBODIA

[Authorized Representative]

DATE: _____

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

DATE: _____

FOR THE ADAPTATION FOR SMALLHOLDER AGRICULTURE
PROGRAMME TRUST FUND
PRESIDENT OF THE INTERNATIONAL FUND
FOR AGRICULTURE DEVELOPMENT IN ITS CAPACITY AS TRUSTEE
OF THE ADAPTATION FOR SMALLHOLDER AGRICULTURE PROGRAMME
TRUST FUND

Kanayo F. Nwanze
President

DATE: _____

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. *Goal.* The goal of the Programme is to reduce poverty and increase resilience of poor and vulnerable smallholder farmers in the Kingdom of Cambodia.
2. *Objective.* The Programme's main development objective is that enhanced models of agricultural services are formulated and put into practice by 2021 in order to assist a diversity of smallholder farmers to contribute to broad-based economic growth through profitable and resilient farm businesses. Any such models which, based on evidence, prove to be successful shall thereafter be integrated into policies. This will be achieved through three interdependent outcomes: (i) a national investment programme that can be supported by multiple donors is designed to implement an updated extension policy allowing smallholder farmers access to quality information services; (ii) MAFF has institutional and human resources capacity to manage an effective, demand-driven system linking researchers and knowledge-based agencies to extension agents in the public and private sectors, and in the civil society, as well as to farmers; and (iii) at least 120 000 smallholders have improved and resilient farm businesses as a result of integrated, demand-led extension services and investments in climate resilient infrastructure.
3. *Programme Area.* The Programme shall initially be implemented in the provinces of Battambang, Kampong Chhnang, Kratie, Preah Vihear and Pursat. Subject to its satisfactory progress, the Programme will expand into the five target provinces of Kampot, Kandal, Prey Veng, Svay Rieng and Takeo of the IFAD-financed Programme for Agricultural Development and Economic Empowerment (PADEE) at its completion in 2018. Expansion into any other provinces of the Borrower/Recipient's territory shall be considered at Mid-Term Review and will be subject to availability of resources.
4. *Target Population.* The target beneficiaries of the Programme include rural poor smallholders as well as productive poor farmers who have the potential to produce for the market, as well as for their own consumption, and can invest in improving production.
5. *Components.* The Programme shall have the following four (4) main components:

5.1 Component 1: Evidence-based Policy Development. This Component shall support the integration of models for extension services into policies. It shall also promote resource mobilisation for a Programme-based implementation approach and demonstrate an inclusive policy process. This component shall include the following two (2) sub-components:

- a) Sub-Component 1.1: Policy Coordination and Development. This sub-component shall promote coordination, policy drafting and resource mobilisation activities. A framework for mobilisation of resources to support extension in a Programme-based approach will be a key output of the policy process.
- b) Sub-Component 1.2: Policy Research and Analysis. The SNEC shall build on its role of provider of high-level policy advice by establishing an Analytic Unit for the Agriculture Sector, conducting or commissioning, among other things, policy studies and trials in collaboration with the International Food Policy Research Institute (IFPRI), and formulating evidence-based policy recommendations.

5.2 Component 2: Capacity Development for Extension Services. This Component shall be implemented through two (2) sub-components focused on institutional development and strategic human resources, respectively.

- (a) Sub-Component 2.1: Improving Extension Quality and Knowledge Management. This sub-component shall assist MAFF to improve the definition of roles and responsibilities of different agencies and to establish an Extension and Research Advisory Board overseeing an Extension Hub within the GDA.
- (b) Sub-Component 2.2: Strengthening Human Resources for Extension. This sub-component shall support a Human Resources Development Strategy, strengthen the skills of extension staff in key strategic areas including leadership and adult learning methods, and support academic education in extension for full-time students and for serving field personnel including Commune Extension Workers (CEWs).

5.3 Component 3: Improved Extension Services. This Component shall develop and duly empower relevant entities to pilot the implementation of provincial sub-programmes within the MAFF Programme Budget framework. It shall also promote the financing of grants for testing innovative approaches to extension, and back a mass media extension activities campaign. This component will be structured along three (3) sub-components.

- (a) Sub-Component 3.1: Provincial Sub-Programmes. This sub-component shall be implemented within the Programme Budget structure of MAFF. A Provincial Agriculture Strategic Plan will be prepared through inclusive dialogue. Provincial Departments of Agriculture shall allocate grant funds to extension services with a mix of comparative models including public sector service delivery, a farmer-to-farmer extension model supported by the CEWs, public-private partnerships and contracting out. Where appropriate, existing farmer organisations and cooperatives will promote the formation of Smallholder Learning Groups (SLGs) and will play a major role in the farmer-to-farmer learning networks.
- (b) Sub-Component 3.2: Innovations for Climate Resilient Agriculture. This sub-component shall support demonstration and testing of promising innovations under smallholder farm conditions. Suitable technologies may include improved on-farm water management, adjustments to the cropping calendar, introduction of new crops/varieties with a potential to improve resilience to climate change.
- (c) Sub-Component 3.3: Mass Media Campaign on Extension Activities. This sub-component shall support mass media campaign(s) on extension activities, including on climate change awareness and on the promotion of climate smart agriculture. Activities thereunder shall include: (i) radio broadcasts; (ii) an educational television show with an entertaining, competition-based format; and (iii) a mobile feedback show engaging farmers in discussion about the programmes.

5.4 Component 4: Infrastructure Supporting Climate Resilient Agriculture. This component shall support the scaling up of the Local Governments and Climate Change Project piloted by the NCDD whereby Districts participating in the such project develop climate resilience strategies and performance-based climate resilience grants. Investments under the Programme for climate-resilient infrastructure will be identified by the Commune Councils from their development plans and the non-climate related costs thereof shall be financed by the Commune-Sangkat Fund. Districts meeting performance

targets will receive three (3) annual performance-based climate resilience grants of increasing amounts and will become eligible for one (1) Special Programme Climate Resilience Grant to finance a larger investment.

II. Implementation Arrangements

1. *Lead Programme Agency.* MAFF shall be the Lead Programme Agency under the overall coordination of the MEF.

2. *Programme Steering Committee (PSC).* The PSC shall be co-chaired at Secretary of State level by MEF and MAFF, and its membership will include a representative from CARD, SNEC, the NCDD Secretariat (NCDD-S) and the MoE as well as from provinces participating in the Programme together with representatives of development partners, civil society (farmer organisations) and the private sector. For effective work and decision-making the total membership of the PSC shall be limited in number, and each member shall be appointed for not less than one year.

3. *Key Programme Personnel.* The Programme shall be led by a MAFF Secretary of State as Programme Director. The Programme Director shall be supported by two Programme Managers within MAFF respectively responsible for: (i) Extension, Technology and Research, and (ii) Programme Budgeting, as well as by one Programme Manager within the NCDD-S. The Programme Manager - Extension, Technology and Research - shall be the Director General of the GDA, MAFF. The Programme Manager - Programme Budgeting - shall be the Director of the Department of Planning and Statistics, MAFF. The Key Programme Personnel, including the ASPIRE Secretariat Finance Manager, shall be selected and recruited by the Lead Programme Agency, with the prior non-objection of the Fund, in accordance with the modalities to be specified in the draft PIM, following a competitive and transparent process carried out with the support of an independent specialised human resources expert.

4. *Programme Management.* The Programme Director shall oversee a dedicated ASPIRE Secretariat which will comprise:

- (a) a Secretariat Support Team (SST) of contracted staff primarily focused on Programme management aspects, and
- (b) Decentralized Advisory Team (DAT) primarily focused on capacity building of central and provincial departments of MAFF related to performance-based programme budgeting and management, agriculture and extension services-related issues under Components 2 and 3 and policy research under sub-component 1.2, Component 1 of the Programme.

5. *ASPIRE Secretariat.* The ASPIRE Secretariat shall undertake Programme management, coordination as well as monitoring and evaluation tasks. It shall also implement policy coordination and development activities under sub-component 1.1, Component 1 of the Programme. The Secretariat will be staffed by approximately ten (10) full-time staff selected on the basis of merit, experience and potential to learn fast. Through the Programme Budget mechanism, the ASPIRE Secretariat will coordinate the work plans of the technical agencies, principally the GDA and the Department of Animal Health and Production at national level and the PDA. MAFF agencies and line departments will undertake the majority of technical work at national and sub-national levels under Components 1, 2 and 3 of the Programme.

6. *SNEC.* The role of SNEC shall be to provide policy advice to management of the Royal Government of Cambodia on formulation of policies in the agriculture sector.

7. *NCDD-S*. The primary role of NCDD-S shall be to implement Component 4 of the Programme. NCDD-S shall also assist in facilitating cooperation with Provincial and District administrations, particularly for planning purposes and co-financing of the CEW positions through the Commune budget.
8. *Provincial Department of Agriculture (PDA)*. The PDA shall be the implementing agency for the provincial sub-programmes (PSPs). The PDA shall be responsible for preparation of the annual budget for the PSP which will be consolidated into the Programme AWPB. Under the PSP, the PDA shall allocate funds to support activities of the District Agricultural Office (DAO), contracting-out arrangements, public-private partnerships and CEWs. The PDA shall be responsible for monitoring all PSP activities and shall be accountable for results. The Programme will build capacity within the DAO on a sustainable basis phasing out activities at a rate which does not exceed the capacity of PDA to assign staff to the DAO.
9. *The Provincial Administration*. The Provincial Administration shall be responsible for coordinating development activities in the relevant Provinces participating in the Programme and in particular for the Provincial Development Plan, into which the Provincial Agriculture Strategic Plan will be integrated. The Provincial Administration shall play a direct role, on behalf of NCDD-S, in coordinating the Climate Resilient Infrastructure activities.
10. *The District Administration*. The District Administration shall facilitate the planning and coordination of the District Work Plans under the PSP and shall implement activities under Component 4 of the Programme at district level, directly and/or in cooperation with the Commune Councils.
11. *The Commune Councils*. The coordination of agriculture support activities played by the Commune Councils shall be enhanced through the assistance of the contracted CEWs. The Commune Councils shall assist in the formation and coordination of Smallholder Learning Groups and the Farmer To Farmer Learning Networks.
12. *Specialised Service Providers*. Specialised Service Providers shall be contracted following a transparent and competitive process to carry out a range of functions within the Programme. These include policy studies, development of training materials and delivery of trainings, and surveys for Monitoring and Evaluation at national level, and will include contracts for provision of extension services. The Provincial Sub-Programmes shall also include Public Private Partnership arrangements. Governmental and non-governmental entities in the extension sub-sector shall be eligible to apply for innovation grants under the Innovations for Climate Resilient Agriculture activities under sub-Component 3.2, Component 3 of the Programme.
13. *Provincial Sub-Programme Planning*: The key planning instruments for the Provincial Sub-Programme shall be a Provincial Agriculture Strategic Plan developed by a Provincial Agriculture Working Group and the three-year rolling budget plan of the PDA. District priorities shall be determined by a District Agriculture Working Group including the District Administration, the DAO, the Commune Councils, the private sector and the civil society. The drafting of the five-year Provincial Agriculture Strategic Plan in each Province participating in the Programme shall ensure: (i) its preparation through a participatory process involving public consultation meetings led by the Provincial Board of Governors; (ii) the enhanced use of agronomic and market data; (iii) the carrying out, in selected representative communities, of participatory farmer needs assessments to be integrated with vulnerability reduction analyses; and (iv) stronger focus on strategic results.

14. *Programme Implementation Manual (PIM)*. A PIM shall be drafted and finalised by the ASPIRE Secretariat in accordance with the provisions of Sub-Decree No. 74 ANK. BK of the Royal Government of Cambodia, dated 22 May 2012, Promulgating the Updated Standard Procedures for Implementing All Externally Financed Projects/Programmes. The PIM shall be submitted to IFAD for no objection and to the PSC for approval. The PIM shall include, *inter alia*:

- (i) Qualifications, terms of reference and implementation responsibilities of Programme Parties as well as of, *inter alia*, the ASPIRE Secretariat, Key Programme Personnel, consultants and service providers;
- (ii) Modalities for the selection and recruitment of Key Programme Staff;
- (iii) Criteria for the performance appraisal of the Programme professional staff and adequate internal control systems;
- (iv) An anti-corruption action plan consistent with the IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in its Activities and Operations;
- (v) Targeting and selection criteria for participating beneficiaries;
- (vi) Programme operational, financial and procurement procedures, as well as an accounting procedure for bookkeeping and reporting, implementation and monitoring procedures;
- (vii) Financial management mechanisms and flow of funds arrangements for all outputs and activities;
- (viii) Gender and social inclusion mainstreaming modalities in all Programme activities;
- (ix) A monitoring and evaluation system and procedures including the Results and Impact Management System (the "RIMS"); and
- (x) Implementation modalities for all Components and activities under the Programme.

15. *Mid-Term Review (MTR)*. A MTR shall be conducted no later than the third year of Programme implementation to assess achievement of its objectives and to determine appropriate revisions to the Programme design, implementation arrangements and resource allocations in order to ensure successful Programme completion and possible scaling-up to new provinces and new technical solutions for agriculture extension. In order to ensure future sustainability of Programme interventions, the MTR shall also review the effectiveness of the extension services with the objective of significantly increasing the Borrower/Recipient's contribution to the running costs of such extension services.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of IFAD Loan and ASAP Trust Grant Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the IFAD Loan and the ASAP Trust Grant and the allocation of the amounts of each to each Category, as well as the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	IFAD Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	ASAP Trust Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage
I. Consultancies	-	5 480 000	100% net of taxes, Government Contribution and other co-financiers
II. Goods, Services and Inputs	1 240 000	1 000 000	100% net of taxes, Government Contribution and other co-financiers
III. Grants and Subsidies	14 670 000	-	100% net of taxes, Government Contribution and other co-financiers
IV. Workshops	-	540 000	100% net of taxes, Government Contribution and other co-financiers
V. Operating Costs	-	2 100 000	100% net of taxes, Government Contribution and other co-financiers
Unallocated	1 790 000	1 030 000	
TOTAL	17 700 000	10 150 000	

(b) The terms used in the Allocation Table above are defined as follows:

“Goods, Services and Inputs” refers to Eligible Expenditures in respect of: (a) the IFAD Loan-financed activities related to the definition of responsibilities in extension and to extension hub costs, the development of new extension material including training content, outreach activities, development of quality assurance systems, extension portal under sub-component 2.1 of the Programme and to the mass media campaign under sub-component 3.3 of the Programme; and (b) ASAP Trust Grant-financed activities for office equipment, equipment for extension hub, equipment for PDA, DAO and CEWs, equipment for the ASPIRE Secretariat including a monitoring and evaluation system, vehicles for extension hub, PDA, DAO, NCDD-S and the ASPIRE Secretariat, as well as motorcycles for PDA, DAO, CEWs and Provincial Administrations.

“Grants and Subsidies” refers to Eligible Expenditures in respect of PDAs, the GDA, Commune Councils and DAO.

“Workshops” refers to Eligible Expenditures for training costs.

“Operating Costs” refers to Eligible Expenditures in respect of salaries and allowances for Programme staff.

2. *Start-up Costs.* Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs for categories I. (Consultancies), II. (Goods, Services and Inputs), IV. (Workshops) and V. (Operating Costs) of the Allocation Table set forth in paragraph 1 (a) above, incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal, shall not exceed an aggregate amount of three hundred and fifty thousand special drawing rights (SDR 350 000).

Logical framework

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions (A) / Risks (R)
Goal:			
Reduced Poverty and Increased Resilience of Poor and Vulnerable Smallholder Farmers in Cambodia	<ul style="list-style-type: none"> Average household agricultural production value of 120,000 targeted households increased by 15% Value of household assets of increased by 25% (including for climate-vulnerable households) 	<ul style="list-style-type: none"> Impact survey (Baseline, Mid-Term, final) 	
Programme Development Objective:			
By 2021 an enhanced Cambodian model of agriculture services is demonstrated as effective for assisting a diversity of smallholder farmers to contribute to broad-based economic growth through profitable and resilient farm businesses and is adopted as policy	<ul style="list-style-type: none"> An evidence based Cambodian Model of Agriculture Extension Services is defined in policy and services are fully financed by Programme Budget by 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Policy and budget documents 	A: Improved knowledge and support services cost-effectively benefit poor and vulnerable smallholders
Outcome 1: A national investment programme that can be supported by multiple donors is designed to implement an updated extension policy that provides smallholder farmers with access to quality information services	<ul style="list-style-type: none"> RGC commits to extend Provincial Sub-Programmes to all agriculture provinces At least 2 significant development partners in addition to IFAD commit in principle to future financing of CMAE through Programme Based Approach 	<ul style="list-style-type: none"> Documents 	A: Continuity of RGC policy facilitates development of programme-based approach R: Insufficient engagement / commitment of leadership
Outputs: 1.1 By 2016, an extension policy framework is approved that identifies a clear role for MAFF and key partners, provides strategic guidance to MAFF programmes and activities and targets public support at those most in need	<ul style="list-style-type: none"> Policy Framework approved by the SC following validation by stakeholders at annual Extension Policy Forum 	<ul style="list-style-type: none"> Policy documents 	A: MAFF willing to commit to policy development process with external participation A: Studies, results measurement and impact assessments provide clear evidence for policy direction
1.2 An Analytic Unit for the Agriculture Sector is established in SNEC	<ul style="list-style-type: none"> Unit formally established within government structure and staff recruited against PDs 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress reporting 	
1.3 By 2018, a set of extension policies has been formulated based on evidence, validated in discussion with stakeholders and adopted	<ul style="list-style-type: none"> Set of policies approved by competent authority that are based on evidence including studies, results monitoring and randomized controlled trials 	<ul style="list-style-type: none"> Record of policy approvals 	
1.4 By 2018, an effective Framework for Resource Allocation and investment prioritisation	<ul style="list-style-type: none"> A medium term investment and resource allocation framework adopted 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress reporting 	A: DPs willing to support demonstrated successful model
1.5 By 2021, adequate financial resources are mobilized to implement the Cambodia Model for Agriculture Extension	<ul style="list-style-type: none"> At least 10 Provinces have adequate resourcing through the Programme Budget to implement CMAE objectives. 	<ul style="list-style-type: none"> Budget documents 	
Outcome 2: MAFF has institutional and human resources capacity to manage an effective, demand driven system linking researchers & knowledge-based agencies to extension agents in public, private & civil society sector & farmers.	<ul style="list-style-type: none"> At least 6 MAFF department-level technical agencies have strategic plans and fully financed sub-programme activities that respond to Farmer Needs Assessment At least 1,000 field extension agents applying enhanced skills & improved methods as a result of ASPIRE support. 	<ul style="list-style-type: none"> HR Strategy baseline and follow up study Capacity framework - baseline and progress assessment 	A: Improved capacity can be sustained by improved budgeting procedures and resources R: Reforms are frustrated by resistance from staff
Outputs:	<ul style="list-style-type: none"> # of extension materials accessible through the Extension 	<ul style="list-style-type: none"> Extension Portal 	A: Weak knowledge management and sharing are key constraints to

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions (A) / Risks (R)
2.1 The Extension Hub is established to improve access to extension materials and technical support for field extension agents in public, private and civil society sector.)	Portal <ul style="list-style-type: none"> ▪ # Extension agents (by public sector, private sector, civil society) who access Extension Portal to support their work 	recording	extension service A: New tools can cost-effectively improve understanding of farmer needs A: Private / civil sector extension agencies willing to participate in QA A: MAFF has management strength to facilitate and if necessary, enforce compliance with guidelines Stakeholders value ASPIRE and willing to contribute to success A: Lack of human resources is a key constraint to extension service delivery R: management failures lead to delays in implementation
2.2 The Farmer Needs Assessment system established within the Extension Hub supports improved planning of extension programmes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Needs assessment system (tool and defined actions/protocol) available than can be used in planning of services/products 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Progress reporting 	
2.3 Improved extension techniques are developed and master trainers trained.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # Master Trainers trained on improved techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MIS 	
2.4 Quality assurance of extension materials and extension service providers operating under the Extension Hub.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # of extension materials and service providers certified (by product category) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension Portal recording 	
2.5 Clearly defined roles and responsibilities that support the extension service and MAFF institutions to work together.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % of extension staff whose performance is managed based on approved job descriptions (Ext. Hub, PDA & DAO ext staff) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MIS 	
2.6 The human resources needed to operate the extension service are strengthened in accordance with a human resources development strategy.	# of people with improved skills (by course/research type and gender) to deliver quality extension services in line with agreed HRDS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MIS 	
Outcome 3: At least 120,000 smallholders have improved and resilient farm businesses as a result of integrated, demand led extension services and investments in climate resilient infrastructure.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ At least 90,000 smallholder farm businesses with increased profits through applying techniques learned through participation in ASPIRE extension activities. ▪ At least 70,000 climate vulnerable smallholders using infrastructure financed by PBCR/SPC to support their farming 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Farmer tracking / MIS and Impact Survey ▪ NCDD-S PID database 	A: Results measurement demonstrates benefits of ASPIRE approach
Outputs: 3.1 Public resources allocated in response to farmer needs need and market opportunities.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ At least 10 PDA demonstrating progress in PSP planning and results through Provincial Scorecard 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Provincial Scorecard/MIS 	A: Existing planning systems are not adequately responsive to farmer needs or market opportunities R: inadequate staff resources, particularly at District level. A: Smallholders willing to invest in improved farm businesses R: Change from previous IFAD approach of providing material assistance leads to farmer reluctance to participate A: Suitable techniques and market opportunities exist A: Knowledge already available is not shared efficiently A: Untested innovations have potential to improve extension service A: Investments in climate resilient public infrastructure provides sustainable benefits to farm businesses
3.2 Smallholders trained in improved climate-smart agriculture techniques learned through an efficient mix of delivery models.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ At least 120,000 smallholders participating in extension activities promoting and climate resilient agriculture techniques (by ID Poor 1,2, gender of HH) to be detailed by provider (DAO, private, PPP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Famer tracking/MIS 	
3.3 Smallholder farmers gain improved access to information through farmer-to-farmer learning supported by mass medial extension campaigns.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # of smallholders accessing information on improved and climate resilient agriculture techniques (by ID Poor 1,2, gender of HH) through media campaign 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audience survey 	
3.4 Improved knowledge of the effectiveness of innovative extension methods developed.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # Innovation pilots reporting results (positive or negative) that improve knowledge for extension policy and planning 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme reporting/MIS 	
3.5 Profitability and resilience of smallholder farm businesses enhanced by access to climate-resilient productive infrastructure.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 Districts with high climate risk supporting climate resilient infrastructure through grant funding in line with District level CR Strategy 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MIS - NCDDs and programme reporting 	